

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour des captages d'Ema, Nigu, Mérénémé, Méhoué, Mia-Kupé, Médu-Nickelor, Ghio et Ouassé, sur la commune de Canala

Une enquête administrative préalable à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux, immédiate, rapprochée et éloignée des captages d'Ema, Nigu, Mérénémé, Méhoué, Mia-Kupé, Médu-Nickelor, Ghio et Ouassé sur la commune de Canala, est ouverte du lundi 12 novembre 2018 au lundi 26 novembre 2018 inclus.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la mairie de Canala et peut être consulté aux heures d'ouverture des services de la mairie :

- du lundi au jeudi, de 7h45 à 11h30 et de 12h30 à 15h45 ;
- le vendredi, de 7h45 à 11h30 et de 12h30 à 14h45.

Il peut également être consulté sur le site internet de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) : <https://www.davar.gouv.nc/Consultations-eau> pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut déposer ses observations écrites dans le registre coté et paraphé ouvert à cet effet à la mairie de Canala. Les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Pierre Coucurou, à la mairie de Canala – Village 1 rue Marcel Nonnaro – 98813 Canala, ou par mail à l'adresse électronique suivante : davar.sde-consultation@gouv.nc, avant la date de clôture de l'enquête. Elles sont annexées au registre d'observations.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Canala le lundi 26 novembre 2018 de 12h45 à 15h45.
